BP 1

PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

2003-2005

Rapport d'avancement triennal

1. TOUR D'HORIZON DE LA SECTION ET FAITS MARQUANTS

Établi à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le Programme Pêche hauturière fait partie de la Division Ressources marines du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Il contribue à la réalisation du but de la Division, à savoir donner corps à la vision de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique, qui est : « Un océan propre, qui pourvoit à la subsistance des populations insulaires du Pacifique et leur permet de réaliser leurs aspirations ». Cette vision est partagée par toutes les organisations membres du CORP qui s'emploient à atteindre les objectifs liés à l'océan dans la région.

Le Programme Pêche hauturière est composé de trois sections : la Section Évaluation et modélisation des stocks, la Section Statistiques et suivi et la Section Biologie et écologie des thonidés. Le Programme compte actuellement seize cadres professionnels et dix agents de soutien, et il est doté d'un budget annuel de l'ordre de 300 millions de francs Pacifique (environ 4 millions de dollars australiens).

Le Programme Pêche hauturière offre des services scientifiques concernant la gestion de la pêche hauturière (essentiellement de thonidés) aux États et Territoires membres de la CPS. Au nombre de ces services figurent le suivi des ressources halieutiques et la gestion des données, la recherche sur les écosystèmes et la recherche biologique appliquée aux pêcheries, ainsi que l'évaluation des stocks et l'évaluation des stratégies de gestion. Les principales activités de ce Programme sont l'information (rapport sur la situation des pêcheries, l'état des stocks et les écosystèmes), l'offre d'une ***infrastructure*** (bases de données, programmes de surveillance) et de conseils (concernant les niveaux appropriés de pêche), et le renforcement des capacités nationales dans les États et Territoires insulaires du Pacifique (ETIP).

Ces services sont fournis tant à l'échelon national que régional. À l'échelon national, le Programme Pêche hauturière apporte un appui scientifique à l'élaboration de plans de gestion nationaux de la pêche thonière, essentiellement en appuyant les systèmes nationaux de suivi des ressources halieutiques et de bases de données, en donnant des conseils relatifs aux niveaux appropriés de prise et d'effort, et en aidant à perfectionner les ressources humaines dans ce domaine. À l'échelon régional, le Programme Pêche hauturière offre des services scientifiques (récapitulatifs et analyses de données, évaluations des stocks et conseils de gestion) à l'Agence des pêches du Forum dans le cadre de ses différents projets régionaux de gestion de la pêche thonière, dont le traité avec les États-Unis d'Amérique sur les thonidés et l'Accord de Palau pour la gestion de la pêche à la senne coulissante dans le Pacifique occidental, et assure la coordination des activités que mène l'Agence des pêches du Forum en faveur de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. Le Programme Pêche hauturière dispense aussi des services directement à cette Commission dans les domaines de la gestion des données et de l'évaluation des stocks. Des protocoles d'accord inter-organisations régissent la prestation de services en faveur de l'Agence des pêches du Forum et de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental.

Durant la période 2003-2005, les faits saillants du Programme ont été les suivants :

- La couverture des prises de thonidés par les données de prises et d'effort recueillies par le Programme Pêche hauturière est restée élevée (et représente en moyenne à 91 % des prises depuis 1997 pour les ZEE des États et Territoires insulaires du Pacifique) et la couverture obtenue à partir des données d'échantillonnage au port et de l'observation a continué d'augmenter. Pour s'adapter à la quantité croissante de données, et en prévision des services de gestion des données que le Programme devra fournir à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, le Programme a procédé à d'importantes mises à jour de l'ensemble de ses bases de données et y a ajouté d'autres composantes.

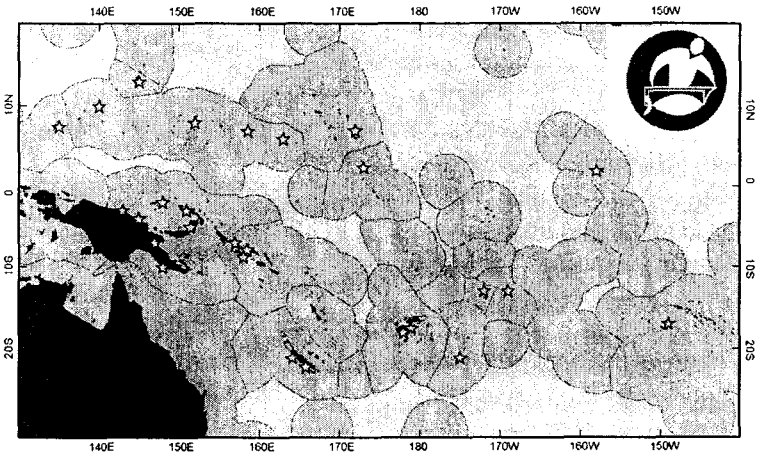

Figure 1. Sites d'échantillonnage au port dans les États et Territoires insulaires du Pacifique

- Une aide à été offerte à douze États et Territoires insulaires du Pacifique pour qu'ils renforcent leurs capacités nationales de suivi des ressources halieutiques, y compris leur programme d'échantillonnage au port et d'observation. À cet effet, des formations ont été dispensées dans les pays et des agents ont été détachés au siège de la CPS. Ces actions ont permis d'accroître la couverture des ressources en thonidés par les programmes de suivi et d'augmenter en conséquence le volume des données recueillies.

- L'analyse des données de marquage électronique a permis d'obtenir de nouvelles informations détaillées sur le comportement du thon obèse, et sur la manière dont celui-ci est influencé par son milieu. L'analyse s'est fondée sur 17 marques récupérées sur les 166 thons obèses marqués et capturés dans la mer de Corail entre 1999 et 2001 (et donnant des renseignements détaillés, sur la base de 8 379 enregistrements journaliers, concernant la température de l'eau, la profondeur à laquelle évoluent les thons et l'endroit où ils se situent), dans le cadre d'un projet conjoint du Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle et de la CPS, et sur 27 marques archives « pop-up » placées entre 2002 et 2005 sur des thons évoluant dans les eaux entourant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie et les Tonga (et grâce auxquelles on a obtenu des données sur la base de 992 enregistrements journaliers). L'analyse de ces données montre que ces thons obèses sont restés dans la mer de Corail entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie pendant la période d'observation, et que leurs mouvements horizontaux et verticaux étaient étroitement liés à la nourriture disponible. À terme, ces informations seront intégrées dans les modèles de population de thon obèse.

- Le modèle de simulation d'écosystèmes et des dynamiques de populations, élaboré par le Programme Pêche hauturière et connu sous le nom de SEAPODYM, offre un cadre général qui permet d'intégrer des informations sur la biologie et l'écologie des espèces thonières dans une description globale de l'écosystème pélagique. Ce modèle fonctionne à présent pleinement, et permet de réaliser des simulations portant sur plusieurs espèces et plusieurs pêcheries ; on l'a récemment appliqué aux prises de bonite, de thon jaune et de thon obèse réalisées entre 1950 et 2004, en se fondant sur des prévisions concernant le milieu (température, courants et production primaire) obtenues à l'aide d'un modèle biogéochimique appliqué à l'océan et élaboré en partenariat avec des chercheurs. Ce modèle et la documentation complète correspondante sont présentés sur un site Web (www.seapodym.org) administré par le Programme Pêche hauturière.

- Les rapports nationaux sur la situation des ressources thonières sont un outil essentiel facilitant la prestation de services scientifiques à l'échelon national. Il s'agit d'études globales de la pêche hauturière dans les ZEE des États et Territoires insulaires du Pacifique, qui constituent un point de départ solide pour la prise de décisions à l'échelon national concernant la gestion de la pêche hauturière, dans le cadre de la situation régionale des stocks et des pêcheries locales, et de la conjoncture économique. Entre 2003 et 2005, ces rapports ont été établis pour Fidji, la Polynésie française, Kiribati, les îles Marshall, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Pitcairn, les îles Salomon, Tokelau et les Tonga, et ont été présentés lors d'ateliers organisés dans les pays. Plusieurs de ces rapports nationaux ont été mis à jour dans le but précis d'alimenter les plans de gestion de la pêche thonière.

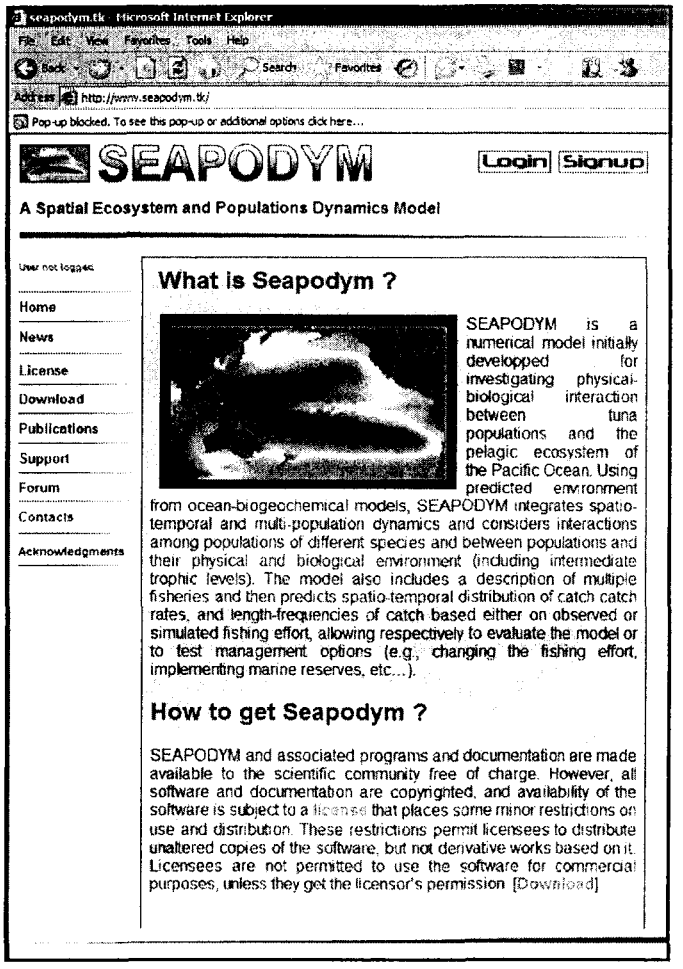

Figure 2. Page d'accueil du site de SEAPODYM

- Le Programme Pêche hauturière a continué d'élaborer son modèle d'évaluation statistique des stocks fondée sur la taille des prises et prenant en compte les données spatiales, MULTIFAN-CL. Le Programme Pêche hauturière (et d'autres organisations) utilisent à présent ce modèle pour procéder aux évaluations des espèces hauturières dans le Pacifique central et occidental. Il a été procédé ces trois dernières années à des évaluations régulières des stocks de bonite, de thon jaune, de thon obèse et de germon du sud, et les travaux correspondants les plus récents ont été présentés lors de la réunion inaugurale du Comité scientifique de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. Les évaluations réalisées en 2005 montrent que les stocks de bonite et de germon du sud sont satisfaisants, alors que ceux de thon obèse et de thon jaune sont presque surexploités.

2. LE SECTEUR

2.1 La pêche hauturière dans la région

La pêche thonière dans la région océanienne a une longue histoire. Pendant des siècles, le thon a constitué une source essentielle de nourriture pour tous les peuples océaniens, et les techniques et engins traditionnels de pêche font partie de leur patrimoine culturel. Aujourd'hui, le thon est une source importante de revenus et d'emplois pour beaucoup d'États et de Territoires insulaires du Pacifique. Pour nombre d'entre eux, les ressources en thonidés situées dans leur ZEE représentent leur seule richesse renouvelable et leur meilleure possibilité de développement économique. Actuellement, les prises de thonidés dans la région sont environ dix fois plus importantes que celles de tous les autres types de poissons combinés. Sur le plan de leur valeur marchande, elles représentent sept fois celle de toutes les autres prises de poissons combinées. Deux grands moyens de gérer de façon rentable leurs ressources thonières s'offrent aux pays :

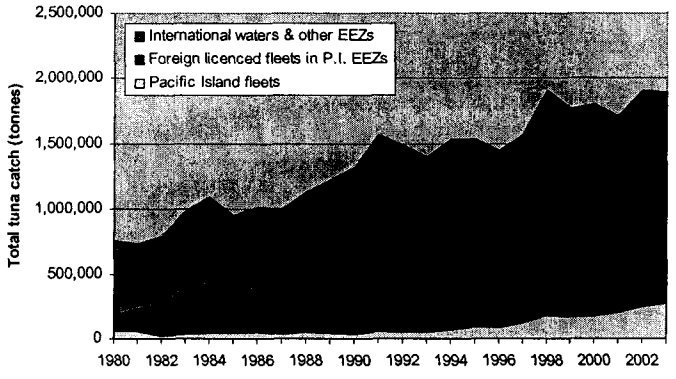

Figure 3. Prises des senneurs et des canneurs, 1999–2003

Total tuna catch (tonnes) = Prises totales de thonidés
International waters and other EEZs = Eaux internationales et autres ZEE
Foreign licensed fleets in P.I. EEZs = Flottilles étrangères agréées opérant dans les ZEE des ETIP
Pacific Island fleets = Flottilles nationales des ETIP

- l'octroi de licences de pêche à des flottilles étrangères, qui permettent à celles-ci de pêcher dans la ZEE des pays océaniens en contrepartie du paiement de droits de pêche ; et

- le développement de flottilles de pêche locales, ainsi que, dans certains cas, d'usines de transformation à terre, qui doit permettre aux pays océaniens d'exploiter les ressources en thonidés de leur ZEE.

Depuis la création de ZEE à la fin des années 70, nombreux sont les pays à avoir délivré des licences de pêche à des flottilles étrangères. Quant au développement des flottilles nationales, il est plus récent, mais c'est à présent une donnée de plus en plus importante de la pêche thonière dans la région.

Le secteur des pêches oriente ses captures vers quatre grandes espèces – bonite, thon jaune, thon obèse et germon. Ces dernières années, les prises annuelles totales dans le Pacifique occidental et central (à l'ouest de 150° O) avoisinent les deux millions de tonnes, soit environ la moitié de la production mondiale totale de thons, pour une valeur marchande totale de près de 2 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique. Plus de la moitié de ces prises sont effectuées à la senne et destinées à la mise en conserve dans la région et en Asie du Sud-Est. Si les prises réalisées par les thoniers palangriers sont moins importantes en poids total, leur valeur marchande est similaire à celle des prises à la senne : en effet, le thon obèse et le thon jaune sont exportés soit frais, soit congelé, pour alimenter les marchés japonais et nord-américain du thon de qualité sashimi, tandis que le germon (ou thon blanc) est un produit de conserverie de choix.

La pêche à la senne coulissante oriente ses captures vers la bonite et le thon jaune, mais réalise des prises accessoires de thon obèse qui, si elles sont d'un faible volume, n'en ont pas moins une grande valeur marchande. La pêche à la canne cible essentiellement la bonite, et enregistre un faible volume de prises de thon jaune. Les prises de ces flottilles de pêche de surface sont concentrées dans le Pacifique équatorial, avec quelques faibles prises saisonnières réalisées dans les eaux subtropicales. La pêche thonière à la palangre cible les thons obèses et les thons jaunes adultes évoluant en profondeur dans le Pacifique tropical, et le thon blanc que l'on trouve dans le Pacifique Sud subtropical.

Les flottilles nationales des Philippines, de l'Indonésie et du Viet Nam réalisent aussi des prises importantes de bonite, de thon jaune et de thon obèse, essentiellement à la palangre et à la senne, tandis que la pêche artisanale permet d'attraper des petits juvéniles de thons.

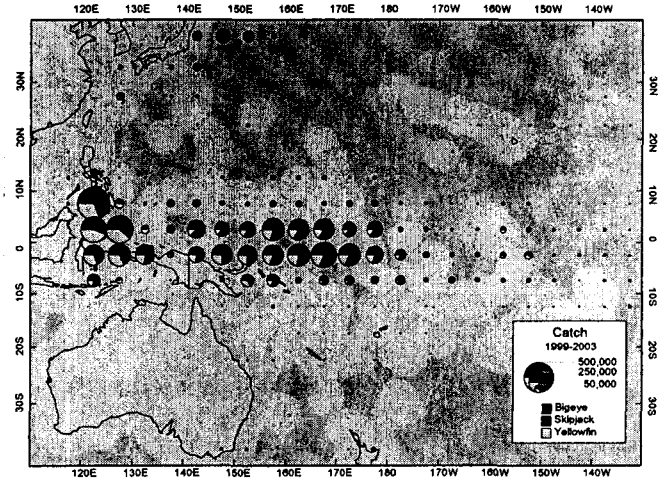

Figure 4. Prises des senneurs et des canneurs, 1999–2003

2.2 Situation actuelle des stocks de thonidés et incidences de la pêche

Le Programme Pêche hauturière de la CPS réalise régulièrement des évaluations des stocks pour les quatre espèces de thonidés. Ces évaluations reposent sur toutes les informations provenant de la pêcherie, dont les données sur les prises, l'effort et la répartition par taille pour les principales pêcheries, ainsi que sur les données issues du marquage. L'un des volets de ces évaluations consiste à estimer l'incidence des pêcheries sur le stock d'adultes, en comparant la biomasse adulte estimée à ce qu'aurait été celle-ci en l'absence de pêche. Un degré d'appauvrissement de la biomasse inférieur à 50 % par rapport à ce que celle-ci était avant le début de son exploitation ne serait en principe pas préoccupant pour la durabilité de la pêche sous l'angle biologique (mais pourrait toutefois avoir des conséquences économiques notables). Il ressort des évaluations les plus récentes que :

- La **bonite** résiste bien à l'exploitation et peut facilement supporter les prises actuelles (environ 1,2 million de tonnes par an). Le plus gros de l'exploitation porte sur des individus qui ont déjà atteint leur maturité sexuelle (à environ un an). Pour la plupart, les bonites peuvent donc se reproduire avant d'être exposées à la pêche, ce qui contribue à protéger la capacité de reproduction du stock. L'incidence actuelle de la pêche représente un appauvrissement de la biomasse adulte d'environ 30 % par rapport à ce qu'elle était avant le début de son exploitation (Figure 6).

- Le **thon jaune** commence à frayer entre 18 mois et 2 ans (lorsqu'il a atteint environ 1 mètre de long à la fourche ou 20 kg). Toutefois, on observe une forte exploitation des juvéniles, essentiellement par les senneurs pêchant autour d'objets flottés (troncs d'arbre et dispositifs de concentration du poisson, ou DCP), et dans les pêcheries nationales des Philippines et d'Indonésie. Ces prises de juvéniles ont une grande incidence sur la population appelée à devenir adulte. La biomasse a fortement diminué ces dix dernières années et on estime qu'elle approche du niveau correspondant au résultat d'une surpêche. Le maintien des volumes actuels de prises à 450 000–500 000 tonnes pourrait encore accentuer ce recul des stocks. Le comité scientifique de la Commission des pêches pour le Pacifique central occidental recommande de faire tomber la mortalité par la pêche au-dessous des niveaux moyens atteints durant la période 2001-2003. L'incidence actuelle de la pêche représente un appauvrissement de la biomasse adulte d'environ 75 % par rapport à ce qu'elle était avant le début de son exploitation (Figure 6), essentiellement imputable aux pêcheries indonésienne et philippine et à la pêche à la senne. La pêche à la palangre n'a relativement qu'une faible incidence sur le stock de thon jaune.

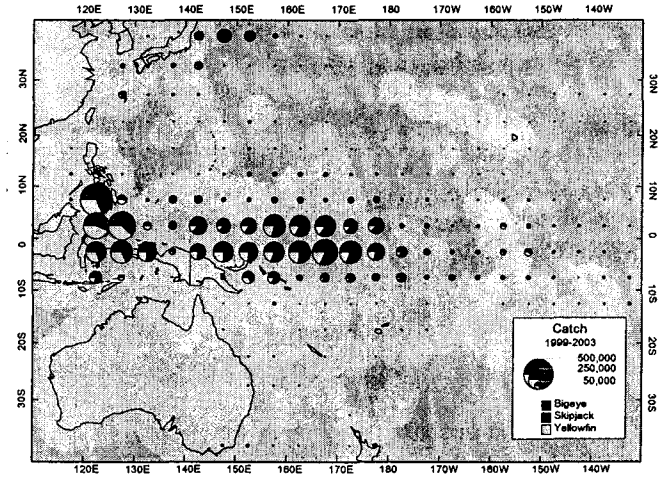

Figure 5.Prises à la palangre, 1999–2003

Catch = Prises 1999-2003
Albacore = Germon
Bigeye = Thon obèse
Yellowfin = Thon jaune

- Le **thon obèse** commence à frayer entre 3 et 4 ans (lorsqu'il a atteint environ 1 mètre de long à la fourche ou 30 kg). Toutefois, comme pour le thon jaune, on observe une forte exploitation des juvéniles, essentiellement pêchés à la senne autour d'objets flottés et par les flottilles philippine et indonésienne. Ces prises de juvéniles ont une grande incidence sur la population appelée à devenir adulte. Si les niveaux de la biomasse relevés récemment sont jugés se situer au-dessus de l'indicateur correspondant au résultat d'une surpêche (en raison d'un recrutement récent supérieur à la normale), les niveaux actuels de prises et d'effort correspondent probablement à une surpêche. Le comité scientifique a recommandé de réduire la mortalité due à la pêche pour qu'elle retombe au-dessous du niveau moyen qu'elle enregistrait durant la période 2001-2003. L'incidence actuelle de la pêche représente un appauvrissement de la biomasse adulte d'environ 84 % par rapport à ce qu'elle était avant le début de son exploitation (Figure 6), essentiellement imputable, à parts égales, à la pêche à la palangre et aux autres activités de pêche ciblant les juvéniles de thon obèse

- Le **germon** commence à frayer à environ 5 ans (lorsqu'il a atteint environ 80 cm de long à la fourche ou 10 kg). Mis à part le petit nombre de juvéniles, capturés à la traîne, le germon est essentiellement pêché à la palangre, ce qui limite les captures accidentelles de juvéniles. Comme la bonite, le germon peut donc le plus souvent se reproduire avant d'être exposé à un effort de pêche important, ce qui contribue à protéger la capacité de reproduction du stock. L'incidence actuelle de la pêche représente un appauvrissement de la biomasse adulte d'environ 16 % par rapport à ce qu'elle était avant qu'elle ne soit exploitée (Figure 6). Toutefois, comme les individus les plus âgés sont capturés à la palangre, l'incidence de la pêche sur ce segment plus âgé et moins abondant de la population en est accrue et pourrait avoisiner les 30 %. Si ce pourcentage n'est pas préoccupant pour la pérennité de la pêche sous l'angle biologique, il a en revanche des conséquences économiques pour la pêche à la palangre, car la prise moyenne par unité d'effort sera réduite d'autant. Dans les zones d'activité de pêche intensive à l'échelon local, l'appauvrissement pourrait être bien plus important.

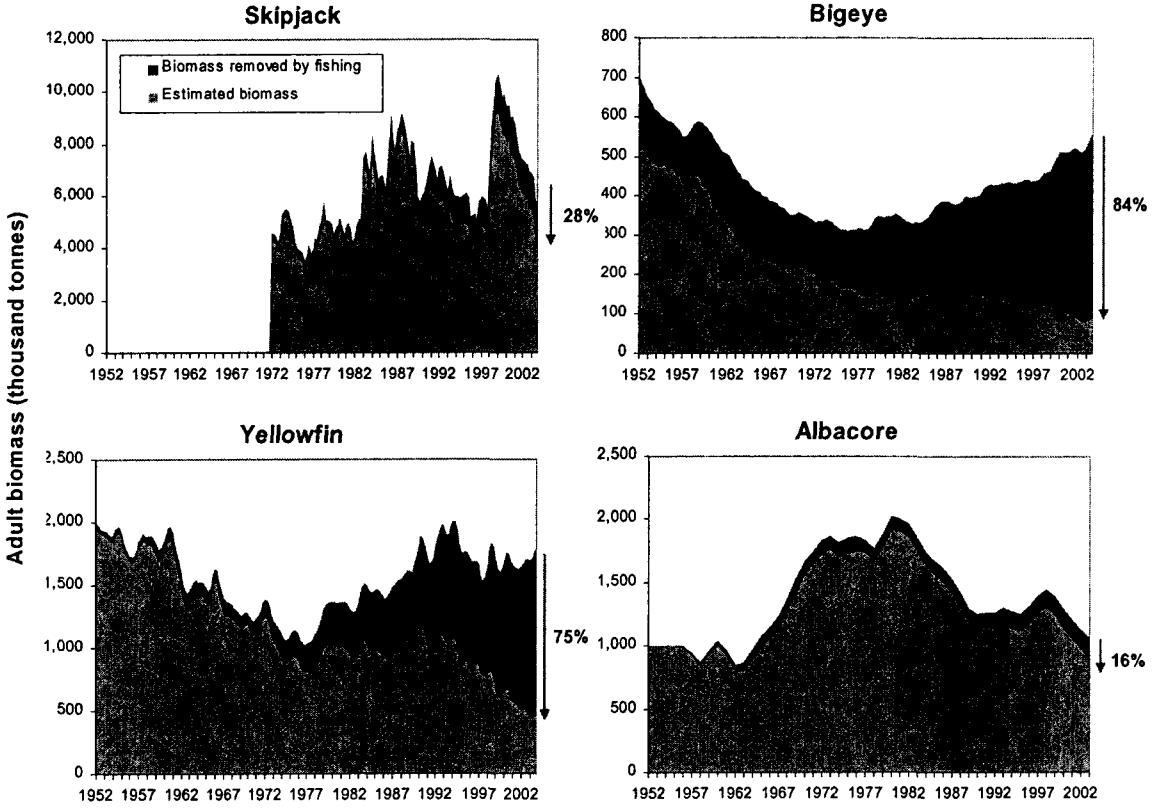

Figure 6. Biomasse adulte non exploitée (rouge + bleu) et exploitée (bleu) des stocks régionaux de thonidés. La zone rouge représente l'incidence de la pêche sur la biomasse adulte. Les flèches et les pourcentages situés à droite de chaque schéma indiquent l'ampleur de la réduction de la biomasse adulte pour l'année la plus récente.

Adult biomass (thousand tonnes) = Biomasse adulte (en milliers de tonnes)

Skipjack = Bonite — Biomass removed by fishing = Réduction de la biomasse due à la pêche

Estimated biomass = Biomasse estimée

Bigeye = Thon obèse — Yellowfin = Thon jaune — Albacore = Germon

2.3 Gestion de la pêche

Les États côtiers de la région ont l'obligation de conserver les ressources thonières situées dans leur ZEE. Ils sont par conséquent tenus en vertu du droit international de gérer les activités de pêche dans leur ZEE respective, qu'elles soient menées par des flottilles nationales ou par des flottilles étrangères détentrices de licences de pêche, pour éviter la surexploitation des ressources. En matière de gestion, il convient d'être attentif à la fois aux espèces ciblées, tels que les thonidés, et aux espèces non ciblées. Parmi ces dernières peuvent figurer un grand nombre d'espèces, dont des poissons à rostre et d'autres poissons piscivores, des requins, des tortues, des oiseaux de mer et des mammifères marins. Comme ces espèces sont réparties dans presque tout le Pacifique tropical et subtropical, et qu'elles ont la capacité de se déplacer sur de grandes distances dans et au-delà de la région (comme l'indique la classification « *espèces hautement migratoires* »), les états côtiers sont également tenus de coopérer entre eux et avec les États pratiquant la pêche en haute mer aux fins de gérer et de conserver ces ressources. Les pays membres de l'Agence des pêches du Forum coopèrent entre eux dans le cadre de différents projets de gestion engagés par cette organisation. Ils ont établi des conditions minimales d'accès des flottilles étrangères aux ressources halieutiques de la région, qui comprennent notamment des obligations en matière de fourniture de données et de couverture des opérations de pêche par les observateurs. Ils coopèrent entre eux pour concéder des licences à certaines flottilles de pêche dans le cadre de traités ou d'accords multilatéraux, comme le Traité multilatéral de pêche entre les États-Unis et plusieurs autres pays membres de la FFA (qui prévoit de concéder des droits de pêche à des senneurs américains) ou l'Accord des États fédérés de Micronésie (qui prévoit l'octroi de conditions préférentielles d'accès aux flottilles nationales des pays qui y sont partie). Ces pays ont également tenté de contrôler l'effort de pêche à la senne dans le cadre de l'Accord de Palau, d'abord en limitant le nombre de navires autorisés à pêcher, puis, plus récemment, en mettant en oeuvre un système prévoyant un nombre de jours de pêche par senneur, c'est-à-dire que les pays parties à cet Accord sont convenus d'un niveau total d'effort de pêche à la senne autorisé et ont mis en place un régime de répartition de cet effort dans les ZEE des États côtiers signataires. Ces projets de gestion exigent un soutien scientifique en ce qui concerne le traitement et la gestion des données, les récapitulatifs et les analyses de données, les évaluations des stocks et les conseils à donner concernant l'efficacité des éventuelles mesures de gestion. Le Programme Pêche hauturière fournit cet appui en concertation étroite avec le secrétariat de l'Agence des pêches du Forum.

En juin 2004, la *Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central* (ci-après dénommée la Convention sur les thonidés) est entrée en vigueur. À la date de rédaction du présent document, tous les membres de la CPS, à l'exception de Palau, des États-Unis d'Amérique (et de ses territoires) et de Vanuatu ont ratifié la Convention. La Chine, Taiwan, la Communauté européenne, le Japon, la Corée et les Philippines l'ont également ratifiée. Cette Convention a établi la Commission des pêches dans le Pacifique central et occidental comme organe d'exécution. La Commission, sise à Pohnpei, aux États fédérés de Micronésie, a tenu sa première réunion en décembre 2004. Son comité scientifique s'est réuni au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en août 2005.

La Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental est le principal instrument au moyen duquel les États côtiers et pratiquant la pêche doivent coopérer en matière de gestion des pêches. Actuellement, il n'est pas prévu d'établir de capacité scientifique globale au sein du secrétariat de la Commission. Par conséquent, la Commission a demandé, et la CPS accepté, que le Programme Pêche hauturière offre des services scientifiques à la Commission dans les domaines de la gestion des données et de l'évaluation des stocks. La relation entre le Programme Pêche hauturière et la Commission, et son incidence sur les orientations stratégiques du Programme Pêche hauturière, sont examinées dans les chapitres ci-après.

3. RAPPORT DÉTAILLÉ

3.1 Priorités du Programme

Les priorités du Programme Pêche hauturière en regard de son plan stratégique sont de « contribuer à la gestion de la ressource en thonidés », « d'améliorer la qualité des données et du suivi scientifique » et «de mieux comprendre l'écosystème des ressources halieutiques pélagiques ». Comme on l'a indiqué ci-dessus, un des derniers faits intervenus dans la région durant la période visée par ce plan stratégique a été la ratification de la Convention sur les thonidés et la création de la Commission des pêches dans le Pacifique central et occidental. À mesure que cette structure était mise en place, son incidence tant sur le Programme Pêche hauturière que sur les membres de la CPS dans plusieurs domaines importants a commencé à se faire sentir. Il est apparu clairement qu'il fallait mettre l'accent sur la création de capacités afin d'aider les États et Territoires insulaires du Pacifique à assumer leurs nouvelles responsabilités et de favoriser leur participation à cette Commission. On s'est également rendu compte que si l'on voulait intégrer des considérations liées à l'écosystème dans la gestion des pêches, comme le préconisait la Convention sur les thonidés, il fallait mieux comprendre cet écosystème pélagique, dans lequel s'inscrit la pêche thonière dans la région. Le Programme Pêche hauturière, en coopération avec l'Agence des pêches du Forum et le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE), s'est donc préparé à satisfaire ces exigences supplémentaires en mettant en oeuvre la composante Gestion de la pêche hauturière du projet Eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Avec le concours financier de ce projet, et l'aide du projet PROCFish financé par la Commission européenne, le Programme Pêche hauturière s'est attelé en priorité à venir en aide aux États et Territoires insulaires du Pacifique pour qu'ils participent à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. Tirant ensuite parti des progrès réalisés en matière de création de capacités et de recherche sur les écosystèmes dans le cadre de ces deux programmes – dont le premier vient de se terminer et le deuxième arrive également à terme - le Programme Pêche hauturière s'est associé à l'Agence des pêches du Forum pour lancer un nouveau projet financé par le FEM, le Projet océanien de gestion de la pêche hauturière. Ce projet, financé à hauteur de plus de 10 millions de dollars USD sur cinq ans, a été lancé vers la fin de l'année 2005, et constituera un volet essentiel du programme de travail du Programme Pêche hauturière au cours de la période couverte par le prochain Plan stratégique.

<u>Priorité 1</u> : Contribuer à la gestion de la ressource thonière

Fournir un appui scientifique à la gestion de la ressource thonière est la priorité du Programme et, en dernière analyse, le résultat d'une bonne partie des activités menées au titre de son programme de travail. Il s'agit de :

- fournir des données, des récapitulatifs et des analyses de données,
- fournir des évaluations formelles sur la situation de la pêche, des stocks et de l'écosystème,
- donner des conseils sur les stratégies possibles de gestion des pêches.

Ce soutien offre le fondement scientifique à la prise de décisions en matière de gestion des ressources halieutiques, à l'échelon national au niveau du service des pêches de l'État ou du Territoire chargé d'administrer le plan de gestion de la pêche thonière, à l'échelon sous-régional au niveau de l'Agence des pêches du Forum, et, désormais, à l'échelon régional au niveau de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. Ce soutien devrait rester une activité prioritaire au titre du prochain Plan stratégique du Programme Pêche hauturière : i) la Commission offrira un cadre plus officiel où sera mené le travail d'évaluation des stocks régionaux de la région et le Programme Pêche hauturière dispensera ces services en vertu d'un protocole d'accord interorganisations ; ii) l'accent sera davantage mis sur la création de capacités dans les États et Territoires insulaires du Pacifique, de façon à aider ceux-ci à mieux comprendre les évaluations régionales et, partant, à participer pleinement aux activités de la Commission.

Priorité 2: **Améliorer la qualité des données et le suivi scientifique**

La fourniture et l'amélioration des données et des services de suivi des ressources thonières est au cœur des activités du Programme Pêche hauturière et des programmes qui l'ont précédé depuis la fin des années 70. Cette activité prioritaire comprend deux aspects complémentaires : offrir des services dans le domaine de la gestion des données halieutiques, et améliorer la capacité de collecte de ces données.

En ce qui concerne la gestion des données, le Programme Pêche hauturière est le centre régional de collecte des données sur la ressource thonière, qui intègre une vaste gamme de données halieutiques dans la base de données régionale sur la pêche thonière: données de prises et d'effort par opération de pêche issues des fiches de pêche, données relatives à la taille et à la composition par espèce issues des programmes d'échantillonnage au port et d'observation, données sur les prises accessoires issues des programmes d'observation, données sur les débarquements et le transbordement, notamment. Ces données sont fournies par les États membres de la CPS et par les États non membres pratiquant la pêche. Le Programme Pêche hauturière traite ces données, les intègre dans la base de données et les retourne aux États et Territoires insulaires du Pacifique sous une forme utilisable. Le Programme Pêche hauturière offre un accès sûr aux données via Internet, et a mis en place des bases de données adaptées dans de nombreux États et Territoires insulaires du Pacifique. Ces bases de données sont régulièrement mises à jour par les agents du Programme Pêche hauturière dans les pays, qui en assurent périodiquement l'entretien. Une formation à l'utilisation de ces bases de données est également dispensée. Les récapitulatifs de données sont mis à disposition du public sous différentes formes sur le site Web de la CPS. Des règles strictes de confidentialité des données régissent la délivrance de données détaillées à des sources autres que celles d'où proviennent ces données. Le Programme Pêche hauturière recevra bientôt des données pour le compte de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, et fournira à celle-ci des services de gestion de données au titre d'un protocole d'accord conclu entre les deux organisations.

En ce qui concerne le recueil de données, le Programme Pêche hauturière continue d'aider les États et Territoires insulaires du Pacifique à mettre sur pied un programme national de suivi des opérations de pêche thonière, que celles-ci soient menés par les flottilles nationales ou par des opérateurs étrangers autorisés par les pays à pêcher dans leur ZEE en vertu de licences de pêche. Ces programmes couvrent diverses formes de collecte des données, y compris les débarquements et les données sur l'activité des navires remises par les entreprises de pêche, les données concernant les opérations de pêche issues des fiches de pêche, les données d'observation et les données d'échantillonnage au port. La demande de ces programmes augmente car de nombreux États et Territoires insulaires du Pacifique ont accru leur capacité nationale de pêche thonière (Figure 3). Cette tendance devrait se poursuivre tout au long des années couvertes par le prochain Plan stratégique. L'aide du Programme Pêche hauturière visant à mettre au point des programmes de suivi de la pêche thonière a été axée jusqu'ici sur la création de l'infrastructure nécessaire, au moyen d'actions de formation et, dans certains cas, d'un concours financier direct au profit des opérations de suivi de la pêche. Au cours de la période visée par le prochain Plan stratégique, on s'attend que des types similaires d'aide seront apportées au nouveau programme de suivi dans plusieurs États et Territoires insulaires du Pacifique, où de nouvelles entreprises de pêche locale sont créées. Pour ces pays dotés de programmes de suivi, on établira des systèmes de contrôle de la qualité des données, et on produira des informations sous une forme satisfaisant les obligations de ces pays au titre de la Convention. Le Programme Pêche hauturière continuera de faciliter la coordination régionale et le partage des informations dans le cadre des programmes de suivi de la pêche au titre de cette priorité.

Priorité 3: Mieux comprendre l'écosystème des ressources halieutiques pélagiques

En élaborant le Plan stratégique actuel, nous sommes partis du principe que les espèces thonières ciblées continueront probablement d'être le centre d'attention pendant encore un certain temps, et qu'il fallait donc améliorer notre compréhension de la structure et de la dynamique de l'écosystème pélagique, y compris de l'incidence de la pêche et de l'environnement. On a particulièrement besoin de ces informations dans le Pacifique équatorial central et occidental, où intervient la plus grande partie de l'activité de pêche. L'accent placé sur la variabilité de l'écosystème et les incidences de la pêche est lié à la fois aux engagements des pays (dont les États et Territoires insulaires du Pacifique) pris lors du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg 2002), et visant à mettre en oeuvre une « approche écosystémique de la pêche » d'ici à 2010, et plus spécifiquement aux termes de la Convention sur les thonidés, qui exigent que l'on examine les effets de la pêche sur les « espèces non visées, associées ou dépendantes » et sur l'écosystème en général, la protection de la diversité et la protection des habitats particulièrement menacés.

Durant la période 2003-2005, le Programme Pêche hauturière a consciencieusement cherché à atteindre cet objectif prioritaire en oeuvrant sur plusieurs fronts apparentés : 1) élaboration d'un modèle à grande échelle (appelé SEAPODYM : Modèle de simulation spatiale d'écosystèmes et des dynamiques de populations) qui associe la dynamique et la productivité de l'océan à des informations biologiques sur les espèces multiples de thonidés et leurs proies ; ii) recueil de données biologiques, comme les données électroniques issues du marquage, pour valider le modèle ; et iii) recueil et analyse de données qui définissent les principales relations trophiques de l'écosystème pélagique du Pacifique tropical. À l'aide du modèle SEAPODYM, il est possible de donner des conseils sur les incidences de la pêche sur l'écosystème et sur la variabilité spatiale de la ressource, à l'échelle du Bassin du Pacifique ou des ZEE distinctes. On peut notamment utiliser ce modèle pour estimer les effets des variations climatiques sur les stocks et la pêche de thonidés, la répartition spatiale de ces stocks et leur variabilité dans le temps. Des progrès considérables ont été faits à l'occasion de la mise au point de ce modèle et le recueil des données correspondantes, et on prévoit que ces travaux se poursuivront tout au long de la période couverte par le prochain Plan stratégique. De même, il est fondamental de comprendre les relations trophiques de l'écosystème pélagique pour pouvoir estimer l'incidence de la pêche commerciale - qui cible généralement les grands prédateurs – sur l'ensemble de l'écosystème. Ces travaux se poursuivront également tout au long du cycle du prochain Plan stratégique, dans le cadre du Projet océanien de gestion de la pêche hauturière.

3.2 Progrès réalisés en regard des indicateurs de résultats

Les priorités du Programme présentées ci-dessus figurent dans les trois objectifs correspondants du Programme et sont examinées ci-dessous .

3.2.1 Objectif 1 : Conduire des évaluations périodiques complètes de l'état et des perspectives de la pêche thonière à l'intention des services des pêches des États et Territoires océaniens et d'organismes régionaux

Résultat escompté 1.1 : Publier des bilans, des rapports et des évaluations permettant de fournir des conseils sur l'état et les perspectives de la pêche thonière et des espèces associées à l'échelon national

À l'échelon régional, on a atteint ce premier objectif essentiellement en menant des évaluations (généralement annuelles) des stocks de bonite, de thon jaune, de thon obèse et de germon du sud. Ces évaluations viennent étayer les conseils qui sont donnés à propos du niveau approprié de prises et d'effort dans la région du Pacifique central et occidental. Durant la période 2003-2005, dix évaluations régionales ont été effectuées. Des récapitulatifs et des évaluations pour toutes les espèces ont été produits chaque année et publiés dans la série de Rapports d'évaluation des pêcheries thonières. Ces évaluations continuent d'être considérées comme étant de grande qualité, d'après l'examen qui en a été fait par le Comité permanent sur les thonidés et marlins (qui s'est réuni chaque année de 1988 à 2004) et plus récemment par le Comité scientifique de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (août 2005). Pour que le Programme Pêche hauturière puisse continuer de réaliser ces évaluations régionales dans le cadre des services scientifiques qu'il offre à la Commission, celle-ci exige qu'il apporte des preuves tangibles de la qualité de ces travaux.

Résultat 1.2 Publier des bilans, des rapports et des évaluations permettant de fournir des conseils sur l'état et les perspectives de la pêche thonière et des espèces associées à l'échelon national

À l'échelon national, les conseils scientifiques sont fournis sous différentes formes, mais les efforts portent tout particulièrement sur les rapports nationaux concernant l'état des stocks de thonidés. Ces rapports sont des études globales offrant diverses informations à l'appui de la mise en oeuvre des plans de gestion nationaux de la ressource thonière. Plusieurs rapports ont contribué directement à alimenter ces plans. Durant la période couverte par le Plan stratégique actuel, neuf rapports nationaux sur l'état des stocks de thonidés ont été réalisés et deux sont actuellement en cours. Il est établi que ces rapports et les interventions connexes menées par le Programme Pêche hauturière ont contribué à améliorer la qualité de la gestion des pêches dans plusieurs États et Territoires insulaires du Pacifique, notamment à Fidji.

Résultat escompté 1.3 : Apport d'une contribution scientifique à des États et Territoires océaniens, ou pour leur compte, lors de réunions et de négociations régionales et internationales.

Un appui ponctuel est également offert aux États et Territoires insulaires du Pacifique lors de réunions et de négociations régionales et internationales. Le Programme Pêche hauturière fournit régulièrement des récapitulatifs sur l'état des stocks et des ressources halieutiques pour les réunions du Comité de l'Agence des pêches du Forum et pour les consultations annuelles concernant le traité conclu avec les États-Unis d'Amérique. Plusieurs documents de travail ont été rédigés pour appuyer les États et Territoires insulaires du Pacifique lors des réunions liées à la Conférence préparatoire qui allait devenir la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. La demande de conseils scientifiques à fournir lors des réunions liées à la Commission devrait augmenter dans la mesure où les États et Territoires se préparent à participer à d'importantes discussions sur les stratégies possibles de gestion des ressources halieutiques.

Résultat escompté 1.4 : Établissement de méthodes et de modèles scientifiques pratiques permettant d'obtenir le résultat escompté 1.1, afin de contribuer au renforcement de la capacité des États et Territoires océaniens d'entreprendre des évaluations scientifiques et de promouvoir l'utilisation de méthodes comparables par tous les États et Territoires exploitant les ressources migratrices de la région.

La méthode utilisée par le Programme Pêche hauturière pour évaluer les stocks régionaux (modèle MULTIFAN-CL) est à la pointe du progrès et de plus en plus largement appliquée dans le monde. Le Programme Pêche hauturière a été à l'origine de cette méthode, qui devrait rester l'outil de choix pour mener les évaluations régionales qui seront présentées à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. Durant la période visée par ce plan stratégique, le Programme Pêche hauturière a acquis les droits de distribution et de vente sous licence de ce logiciel, et un site Web www.multifan-cl.org) a été créé à cet effet.

La capacité des États et Territoires insulaires du Pacifique de réaliser des évaluations de leurs ressources halieutiques demeure limitée. On s'est efforcé d'associer des agents des services nationaux des pêches à la production de rapports concernant l'état des stocks de thonidés, mais cette opération n'a pas rencontré tout le succès attendu. Bien souvent, le manque de ressources humaines dans ces services rend le détachement de personnel difficile à organiser, ne serait-ce qu'à court terme.

3.2.2 Objectif 2 : Recueillir des données sur la pêche hauturière, et aider les services des pêches des États et Territoires océaniens et les organismes régionaux à les analyser

On tend vers la réalisation de cet objectif en menant toute une gamme d'activités liées à la gestion et à l'amélioration des bases de données nationales et régionales, à la diffusion des données et de leurs produits, à l'amélioration des programmes nationaux d'observation et d'échantillonnage au port, et à la réalisation d'analyses de données statistiques, selon les besoins.

Résultat escompté 2.1 : Gestion et amélioration des bases de données sur la pêche thonière dans la région, sur le plan de leur contenu et de leur fonctionnalité

Dans les ZEE des États et Territoires insulaires du Pacifique, la couverture des prises de thonidés d'après les données issues des fiches de pêche continue de dépasser 90 % (comme c'est le cas depuis 1997). Globalement, ces données couvrent environ 50 % des prises totales de thonidés dans le Pacifique central et occidental. Les principales activités de pêche qui ne sont pas prises en compte restent celles qui sont menées par les navires japonais pêchant en haute mer et dans leur ZEE, par les palangriers coréens et taïwanais opérant en haute mer et par les flottilles nationales philippine et indonésienne. On espère que la couverture d'au moins certaines de ces activités halieutiques à l'aide des données issues des fiches de pêche s'améliorera lorsque la Commission des pêches pour le pacifique central et occidental fera appliquer les mesures qu'elle prévoit concernant la fourniture de données. La couverture des prises de thonidés par les données d'observation et d'échantillonnage au port continue d'augmenter. Un point intéressant durant cette période a été l'installation de systèmes de numérisation des formulaires de données dans quatre États et Territoires océaniens. Forts de ces systèmes, les pays peuvent transmettre par voie électronique leurs formulaires de données scannés au Programme Pêche hauturière, d'où des gains financiers et de temps considérables pour traiter ces informations.

Résultat escompté 2.2 : Diffusion, avec le degré de précision voulu, des données aux autres sections du Programme Pêche hauturière, aux services des pêches et aux organismes de recherche des États et Territoires membres de la CPS, aux organisations régionales et internationales compétentes dans le secteur de la pêche et au grand public.

Les échéances pour la diffusion des données ont été respectées tout au long de cette période. La diffusion des données courantes consiste à mettre à jour, tous les trimestres au moins, les bases de données nationales et régionales (du Programme Pêche hauturière et de l'Agence des pêches du Forum), publier chaque année le bulletin *Statistiques annuelles sur la pêche thonière* et tous les semestres le *Bulletin des thonidés*, tenir à jour le contenu propre au Programme Pêche hauturière du Système mondial d'information sur les pêches, administré par la FAO, diffuser des données de prises et d'effort relevant du domaine public par l'intermédiaire du site Web de la pêche hauturière/CPS et communiquer, sur demande, des données et d'autres informations sur la pêche thonière à des particuliers (c'est-à-dire à des personnes ne faisant pas partie du Programme Pêche hauturière), en respectant la clause de confidentialité des données.

Résultat escompté 2.3 : Réalisation d'analyses statistiques de données sur la pêche thonière, le cas échéant

Des analyses ont été réalisées à la demande des groupes de travail sur les statistiques du Comité permanent sur les thonidés et marlins et du Comité scientifique de la Commission. Parmi les analyses demandées figuraient l'estimation des prises de thon obèse par les senneurs, l'estimation des taux appropriés de couverture, par des observateurs, des opérations de pêche à la palangre de petite envergure, et l'examen des données issues des observations relatives aux engins de pêche - senne et palangre – et aux caractéristiques des navires. Les travaux remis ont été jugés satisfaisants par les organes qui les avaient demandés.

Au titre de ce résultat escompté, le Programme Pêche hauturière a fourni un soutien sur les plans statistique et analytique à l'Agence des pêches du Forum pour l'aider à élaborer un plan prévoyant un nombre de jours de pêche par senneur en vertu de l'Accord de Palau. Ce travail a été mené tout au long du cycle triennal et devrait se poursuivre.

Résultat escompté 2.4 : Renforcement des capacités nationales en gestion de bases de données et en statistique relatives à la pêche hauturière, et maintien ou amélioration des liens avec les bases de données régionales

Les États et Territoires océaniens menant d'importantes opérations de pêche thonière dans leur ZEE sont à présent tous dotés d'une base de données nationale sur la pêche thonière. Les agents du Programme Pêche hauturière administrent toutes les bases de données et dispensent au besoin une formation au personnel dans les pays. Ces bases sont utilisées quotidiennement pour la gestion des activités de pêche des flottilles nationales et des opérateurs étrangers agréés, détenteurs d'une licence de pêche.

Résultat escompté 2.5 : Amélioration des informations issues de l'échantillonnage au port et de l'observation de la pêche thonière, qui découle du renforcement des capacités nationales et régionales

On observe des avancées considérables dans la mise en œuvre des programmes d'observation et d'échantillonnage au port dans les ZEE des Territoires insulaires du Pacifique où les flottilles nationales ou étrangères agréées ont des activités de pêche importantes. Des progrès ont également été réalisés à cet égard à Fidji, aux îles Marshall, aux Tonga, au Samoa et en Nouvelle-Calédonie, pour ne citer que ces pays. Toutefois, à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des senneurs opérant dans le cadre de l'Accord des États fédérés de Micronésie, la couverture par les observateurs des flottilles nationales demeure insuffisante. Il en va de même pour la couverture des opérations de pêche des flottilles étrangères agréées, à l'exception de la flottille américaine de senneurs. Le Programme Pêche hauturière continuera de prêter son concours aux États et Territoires insulaires du Pacifique pour qu'ils améliorent la couverture des opérations de pêche assurée par les observateurs et la rendent ainsi conforme aux normes régionales acceptées à cet égard.

De gros efforts ont également été faits durant la période sous examen pour établir des procédures de rapport d'observation à mesure que la couverture des opérations de pêche par les observateurs augmente. Il est en effet essentiel de faire le bilan après les observations afin d'améliorer la qualité des données. Si des progrès ont été faits en la matière, il est difficile, dans la plupart des pays, de maintenir en poste des observateurs expérimentés chargés de ces bilans, en raison de leur rotation élevée. Les comptes rendus d'observation seront un élément important des systèmes intégrés de suivi des ressources halieutiques que le Projet océanien de gestion de la pêche hauturière s'efforcera de mettre en oeuvre.

3.2.3 Objectif 3 : Comprendre les écosystèmes pélagiques dans lesquels évoluent les stocks de thons et les espèces associées

Résultat escompté 3.1 : Perfectionnement de la modélisation du fonctionnement des écosystèmes pélagiques de la région permettant progressivement de mieux prédire la répartition et l'abondance des stocks de thonidés et leur localisation aux fins de la pêche

Le "Modèle de simulation spatiale d'écosystèmes et des dynamiques de populations" SEAPODYM , en cours d'élaboration depuis 1995, est le modèle phare du Programme. Durant la période sous examen, des aménagements importants ont été apportés à ce modèle ; on a notamment augmenté la durée sur laquelle portent les simulations (à présent de 1948 à 2004), intégré les résultats obtenus à partir d'un modèle biogéochimique amélioré afin d'estimer la productivité primaire, et appliqué une structure pluriespèces pour les thonidés et une répartition verticale de l'abondance des proies des thonidés. Par ailleurs, l'établissement d'un modèle à « résolution mixte » est en cours de mise au point : il permettra d'améliorer la résolution spatiale de zones présentant un intérêt particulier, et d'utiliser une procédure formelle non linéraire d'estimation de paramètres pour adapter le modèle aux observations. Jusqu'à présent, ce modèle a servi essentiellement d'outil de recherche destiné à nous faciliter la compréhension de certains processus dynamiques qui sous-tendent la répartition et l'abondance des thonidés et leur variabilité en fonction de facteurs environnementaux. L'élaboration et l'homologation du modèle sont bien avancés, de sorte que ce modèle rendra de grands services en orientant concrètement la gestion des pêches. Des travaux concertés sont actuellement menés pour éprouver, à l'aide de ce modèle, l'efficacité des zones marines protégées comme outil de gestion de la pêche thonière. Ce modèle a aussi d'immenses possibilités de prédiction des effets des variations climatiques sur les stocks et les pêcheries de thonidés, car il peut facilement être associé à des modèles de prévision du climat pour éprouver différentes hypothèses. Des travaux menés en collaboration sont en cours dans ce domaine ; ils se poursuivront tout au long de la période couverte par le prochain plan stratégique.

Résultat escompté 3.2 : Meilleure connaissance de la biologie et des comportements des thonidés nécessaire à l'évaluation des stocks et des écosystèmes, notamment de leurs déplacements, de l'utilisation qu'ils font de leur habitat, de leur structure par âge, de leur croissance, de l'écologie de leur alimentation, de leur recrutement et de leur reproduction

On s'est employé à déterminer l'âge des thonidés, la manière dont les populations se déplacent et utilisent leur habitat vertical et la structure trophique de l'écosystème pélagique dans le Pacifique tropical. La détermination de l'âge à l'aide de la microstructure otolithe est une technique établie en sciences halieutiques et nous l'avons appliquée à plusieurs espèces de thonidés de la région. Ces renseignements sur l'âge et la croissance, qui découlent de ces études, sont utilisés directement dans les modèles d'évaluation des stocks de thonidés. De même, les mouvements des thonidés et la manière dont ils utilisent leur habitat vertical sont estimés au moyen du marquage électronique, et ces renseignements servent pour l'interprétation des données de prises et d'effort issues des opérations de pêche à la palangre, source importante d'informations sur l'abondance relative servant à son tour à évaluer les stocks de thonidés. On prévoit que le marquage traditionnel et électronique sera une composante des programmes de travail à venir, et sera réalisé avec l'appui du Projet océanien de gestion de la pêche hauturière et d'autre bailleur de fonds.

Il est essentiel de comprendre les relations trophiques de l'écosystème pélagique si l'on veut estimer l'incidence de la pêche commerciale, qui cible généralement les grands prédateurs, sur l'écosystème pris globalement. L'échantillonnage mené ces trois dernières années a fourni de nouvelles informations sur les relations entre les facteurs alimentaires et les niveaux trophiques. Lors de la prochaine étape de ces travaux, les activités d'échantillonnage se poursuivront et on inclura ces informations dans le modèle SEAPODYM et les modèles des flux d'énergie.

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Objectif ou Résultat	Progrès réalisés en regard des indicateurs de résultats (2003-2005)
Objectif 1 : Conduire des évaluations périodiques complètes de l'état et des perspectives de la pêche thonière à l'intention des services des pêches des États et Territoires océaniens et d'organismes régionaux	
Résultat escompté 1.1 : Publier des bilans, des rapports et des évaluations permettant de fournir des conseils sur l'état et les perspectives de la pêche thonière et des espèces associées à l'échelon régional *Indicateur générique de résultats : Les évaluations, effectuées à différents niveaux et moments de l'année, continuent d'être considérées comme utiles par les États et Territoires océaniens car elles leur servent à atteindre leurs propres objectifs en matière de gestion des pêches, et comme étant d'un niveau scientifique excellent par des confrères reconnus, ainsi qu'en témoignent l'évaluation du programme, les demandes d'évaluation et les publications qui en rendent compte dans des revues scientifiques.*	• Dix évaluations régionales complètes réalisées • Évaluations régionales acceptées et conseils scientifiques fondés sur les évaluations produites par le Comité scientifique • Formulation en cours de mesures de gestion fondées sur les évaluations réalisées • Fourniture par le Programme Pêche hauturière d'évaluations régionales des stocks à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental au cours des trois à cinq prochaines années
Résultat escompté 1.2 : Publier des bilans, des rapports et des évaluations permettant de fournir des conseils sur l'état et les perspectives de la pêche thonière et des espèces associées à l'échelon national *Indicateur générique de résultats : Les États et Territoires insulaires océaniens continuent de juger utiles les rapports nationaux sur l'état des ressources thonières ainsi que le soutien qu'ils reçoivent pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la pêche thonière, car cela leur permet d'atteindre plus facilement leurs objectifs nationaux en matière de gestion des pêches. Le nombre de demandes présentées pour de tels services en témoigne. La publication de rapports nationaux sur l'état des ressources halieutiques et le soutien offert pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la pêche thonière ont une incidence sur la prise de décisions en matière de gestion à l'échelle nationale.*	• Établissement de neuf rapports nationaux complets sur l'état des stocks de thonidés • Ces rapports alimentent les plans de gestion de la pêche thonière. • Dans certains cas, ces rapports ont une incidence nette sur les politiques de gestion. • Efficacité parfois limitée dans certains cas en raison de la lenteur de la mise en œuvre des plans de gestion de la pêche. • Les rapports nationaux sur l'état des stocks de thonidés restent très prisés des États et Territoires insulaires du Pacifique.

Objectif ou Résultat	Progrès réalisés en regard des indicateurs de résultats (2003-2005)
Résultat escompté 1.3 : Apport d'une contribution scientifique à des États et Territoires océaniens, ou en leur nom, lors de réunions et de négociations régionales et internationales. *Indicateur générique de résultats : Ces conseils continuent d'être considérés comme utiles par des États et Territoires océaniens, car il les aide à atteindre leur but, et comme excellents et convaincants sur le plan scientifique par des confrères reconnus.*	• Appui scientifique donné aux délégations des États et Territoires océaniens membres du Comité des pêches du Forum durant les réunions de la Conférence préparatoire, de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental et du Traité multilatéral avec les États-Unis d'Amérique • Appui scientifique donné pour la formulation du plan prévoyant un nombre de jours de pêche par senneur en vertu de l'Accord de Palau
Résultat escompté 1.4 : Établissement de méthodes et de modèles scientifiques pratiques permettant d'obtenir le résultat escompté 1.1, afin de contribuer au renforcement de la capacité des États et Territoires océaniens d'entreprendre des évaluations scientifiques et de promouvoir l'utilisation de méthodes comparables par tous les États et Territoires exploitant les ressources migratrices de la région. *Indicateur générique de résultats : Les méthodes mises au point débouchent sur des évaluations toujours plus complètes et sont de plus en plus utilisées à l'échelle nationale et internationale.*	• Droits achetés pour permettre la distribution du logiciel MULTIFAN-CL • Nombreuses améliorations apportées aux logiciels, qui permettent à leur tour d'améliorer les évaluations • Utilisation renforcée à l'échelon international des méthodes (Service national des pêches maritimes des Etats-Unis d'Amérique, Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT), Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), Japon) • Site web de MULTIFAN-CL établi mais intérêt limité faute de personnel affecté à son administration
Objectif 2 : Recueillir des données sur la pêche hauturière, et aider les services des pêches des États et Territoires océaniens et les organismes régionaux à les analyser	
Résultat escompté 2.1 : Gestion et amélioration des bases de données sur la pêche thonière dans la région, sur le plan de leur contenu et de leur fonctionnalité. *Indicateur générique de résultats pour 2004 : Les données annuelles issues des fiches de pêche se rapprochent d'une couverture statistique de 100 pour cent des opérations de pêche thonière annuelles estimées dans les ZEE des États et Territoires membres de la CPS; la couverture statistique des bases de données agrégées de prises et d'effort approche 100 pour cent de l'activité halieutique menée dans l'océan Pacifique occidental et central.*	• La couverture de toutes les prises provenant des ZEE à l'aide des données issues des fiches de pêche >90% par an depuis 1997 • Les données agrégées de prises et d'effort fournies par les grands pays pratiquant la pêche représentent une couverture statistique approchant 100 %. • Le principal problème reste le manque de données détaillées concernant les pêcheries nationales indonésienne et philippine.

Objectif ou Résultat	Progrès réalisés en regard des indicateurs de résultats (2003-2005)
Résultat escompté 2.2 : Diffusion, avec le degré de précision voulu, des données aux autres sections du Programme Pêche hauturière, aux services des pêches et aux organismes de recherche des États et Territoires membres de la CPS, aux organisations régionales et internationales compétentes dans le secteur de la pêche et au grand public. *Indicateur générique de résultats : Les États et Territoires océaniens et les autres clients continuent de considérer les produits statistiques du Programme Pêche hauturière comme une source d'information digne de foi dans le domaine de la pêche thonière dans le Pacifique occidental et central.*	• Toutes les échéances pour la diffusion des données sont respectées, les *Statistiques annuelles sur la pêche thonière* et le *Bulletin des thonidés* (semestriel) sont publiés à la date prévue. • Le Programme Pêche hauturière fait autorité, et il est la seule source de données composites sur la pêche thonière pour le Pacifique central et occidental. • Il est demandé au Programme Pêche hauturière de fournir des services de gestion des données à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental.
Résultat escompté 2.3 : Réalisation d'analyses statistiques de données sur la pêche thonière, le cas échéant. *Indicateur générique de résultats : Les analyses sont fondées sur des données scientifiquement fiables, comme en témoignent l'examen par les pairs et par le Comité permanent sur les thonidés et marlins, et/ou les publications dans des ouvrages scientifiques.*	• L'Agence des pêches du Forum et la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central continuent de recevoir des demandes.
Résultat escompté 2.4 : Renforcement des capacités nationales en gestion de bases de données et en statistique relatives à la pêche hauturière, et maintien ou amélioration des liens avec les bases de données régionales. *Indicateur générique de résultats : Les États et Territoires océaniens menant d'importantes opérations de pêche thonière dans leur ZEE sont tous pourvus d'une base de données nationale sur la pêche thonière, et sont capables de tenir cette base de données à jour et de l'exploiter pour produire des rapports.*	• Les États et Territoires insulaires du Pacifique ayant des activités de pêche hauturière importantes dans leur ZEE ont tous une base de données nationale sur la pêche thonière adaptée à leurs besoins. • Toutes les bases de données sont mises à jour régulièrement (au moins une fois par trimestre), une visite au moins par an a été rendue à tous les pays durant la période 2003-2005 pour l'entretien et l'amélioration des systèmes, et pour la formation du personnel concerné. • Les États et Territoires insulaires du Pacifique utilisent les systèmes de données pour la gestion quotidienne de la pêche thonière.
Résultat escompté 2.5 : Amélioration des informations issues de l'échantillonnage au port et de l'observation des opérations de pêche thonière, liée au renforcement des capacités nationales et régionales. *Indicateur générique de résultats : Les taux de couverture des programmes nationaux d'échantillonnage au port et d'observation sont proches des normes reconnues à l'échelon régional, et les États et Territoires océaniens se sont dotés des moyens de poursuivre la mise en œuvre des programmes aux niveaux requis.*	• Les programmes d'observation se développent progressivement en fonction des ressources disponibles. • Dans la plupart des pays (mis à part certains d'entre eux, dont la PNG), la couverture statistique par l'observation et l'échantillonnage au port ne répond généralement pas aux normes acceptées • Comme il est difficile de retenir de bons observateurs, car ils ne sont pas assez nombreux pour faire le bilan des activités d'observation et assurer le contrôle de la qualité des données.

Objectif ou Résultat	Progrès réalisés en regard des indicateurs de résultats (2003-2005)
Objectif 3 : Comprendre les écosystèmes pélagiques dans lesquels évoluent les stocks de thons et les espèces associées	
Résultat escompté 3.1 : Perfectionnement de la modélisation du fonctionnement des écosystèmes pélagiques de la région permettant progressivement de mieux prédire la répartition et l'abondance des stocks de thonidés et leur localisation aux fins de la pêche. *Indicateur générique de résultats : Mise à disposition d'un modèle de prévision de plus en plus exact des écosystèmes des ressources pélagiques du Pacifique occidental et central.*	• Amélioration notable du modèle SEAPODYM et reconstitution généralement cohérente des données de pêche, et cohérence avec les résultats obtenus à l'aide de MULTIFAN-CL. • Les avantages de ce modèle aux fins de la gestion ne se font pas encore sentir ; une composante formelle permettant d'estimer les paramètres est nécessaire et actuellement en cours d'élaboration. • Les avantages démontrables du modèle dans l'analyse des écosystèmes apparaissent clairement à en juger par l'intérêt que suscite à l'échelon international l'utilisation de ce modèle pour prévoir les effets à grande échelle des variations climatiques et pour apprécier l'utilité de certaines méthodes de gestion telles que les aires marines protégées. • La qualité du travail est vérifiée par la publication des données dans des revues scientifiques internationales dont le contenu est soumis à l'examen d'un comité de lecture.
Résultat escompté 3.2 : Meilleure connaissance de la biologie et des comportements des thonidés nécessaire à l'évaluation des stocks et des écosystèmes, notamment de leurs déplacements, de l' utilisation qu'ils font de leur habitat, de leur structure par âge, de leur croissance, de l'écologie de leur alimentation, de leur recrutement et de leur reproduction. *Indicateur générique de résultats : La possibilité pour le Programme Pêche hauturière de faire des évaluations de plus en plus rigoureuses des stocks.*	• Les données sur l'âge et la croissance, et sur l'utilisation de l'habitat servent pour la réalisation des évaluations visant à valider les résultats des modèles et améliorer l'interprétation des prises de thonidés à la palangre par unité d'effort. • Les données sur l'écologie trophique incorporées dans SEAPODYM et d'autres méthodes de modélisation doivent indiquer l'état de l'écosystème pélagique. • La qualité du travail doit encore être dans une large mesure éprouvée dans le cadre de publications soumises à un comité de lecture.

5. OBSERVATIONS ET REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

5.1 Ressources du Programme

Le Programme Pêche hauturière est établi au sein de la CPS depuis très longtemps : il a évolué au fil des ans pour répondre aux mutations intervenues dans le secteur des pêches, s'adapter aux changements de l'état apparent des stocks ainsi qu'à l'évolution des meilleures pratiques internationales dans le domaine de la science halieutique et de la gestion des pêcheries. Ce Programme a bénéficié d'un financement et d'un personnel relativement stables au cours des trois dernières années, essentiellement grâce à deux grands projets : la composante Gestion de la pêche hauturière du projet Eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et le projet PROCfish, financé par la Commission européenne. Ces deux projets ont pris fin ou sont sur le point de se terminer. Ils ont permis d'affecter des ressources considérables aux activités de suivi halieutique, dont la création de capacités à l'échelon national, ainsi qu'à la modélisation des écosystèmes et à la recherche à ce sujet. Un nouveau projet financé par le FEM pour une durée de cinq ans (le Projet océanien de gestion de la pêche hauturière) a été lancé à la fin de 2005. Couplé à un nouvel appui financier octroyé au Programme au profit des travaux menés pour le compte de la Commission des pêches pour le Pacifique central occidental, ce projet devrait permettre de bénéficier d'un financement relativement stable au cours des trois prochaines années. On espère toutefois qu'un nouveau projet financé par la Commission européenne sera mis sur pied durant cette période.

Il convient tout particulièrement de relever les nouvelles relations qui s'instaurent entre le Programme Pêche hauturière et la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental sur le plan du financement des activités de ce Programme. Les États et Territoires membres de la CPS autorisent le Programme Pêche hauturière à fournir des services scientifiques à la Commission dans les domaines de la gestion des données et de l'évaluation des stocks, sous réserve que des fonds suffisants soient affectés à cet effet et que cette tâche ne détourne pas l'attention des services fournis par le Programme aux États et Territoires à l'échelon national. Cela étant, on est convenu que ces services rendus à la Commission feraient dans un premier temps l'objet d'un financement progressif, c'est-à-dire que la Commission paierait pour tout travail supplémentaire entrepris par le Programme Pêche hauturière en son nom. Dans les faits, ceci signifie que la Commission bénéficiera à titre gracieux des activités menées au titre du programme de travail du Programme Pêche hauturière et recoupant les besoins de la Commission. Par conséquent, la CPS subventionnera les activités de la Commission dans une certaine mesure. On est convenu que cet arrangement était approprié, du moins aussi longtemps que les membres de la Commission étaient également membres de la CPS. Toutefois, il a été admis que lorsque les grands pays pratiquant la pêche, tels que le Japon, la Corée, la Chine et Taiwan, qui ne sont pas membres de la CPS, se joindraient à la Commission, il serait peu justifié de continuer à financer l'offre de ces services. À ce stade, la Commission devra prendre en charge une plus grande part des coûts des services généraux, y compris dans les domaines d'activité se chevauchant.

Dans un premier temps, le concours financier demandé à la Commission a été fixé à 254 510 USD. Ce montant a été proposé et accepté sous réserve que le Programme Pêche hauturière obtienne deux nouveaux postes scientifiques afin de faire face au surcroît de travail occasionné. Pour la première année (2005), il a été décidé qu'environ la moitié de cette somme (127 500 USD) serait inscrite au budget au titre de la fourniture de ces services scientifiques.

Le Programme Pêche hauturière a à présent l'intention de mettre au point un protocole d'accord avec la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental afin de régler ces questions. À présent que la plupart des grands pays pratiquant la pêche (Japon, Corée, Taiwan, Chine et Philippines) en sont en fait membres, il semble approprié d'envisager de renégocier le financement des activités de la Commission, ou de décider d'une augmentation planifiée du soutien financier accordé à cette fin. Il faudrait associer les États et Territoires membres de la CPS, en particulier ses bailleurs de fond, à ces pourparlers.

5.2 Orientations du Programme et leçons tirées

Les orientations du Programme au cours des trois prochaines années devraient largement s'inspirer des travaux menés durant la période 2003-2005. Tout changement d'orientation sera probablement lié à l'instauration de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. On a déjà examiné ci-dessus le rôle de prestataire de services directs que joue le Programme Pêche hauturière au profit de la Commission. En outre, et comme on l'a dit ci-dessus, la plupart des objectifs du Projet océanien de gestion de la pêche hauturière visent à aider les États et Territoires insulaires du Pacifique à remplir leurs obligations en matière de suivi halieutique et de gestion des ressources halieutiques de la Commission ; le Programme Pêche hauturière, en partenariat avec l'Agence des pêches du Forum, mobilisera des ressources afin de renforcer les capacités nationales dans ces domaines. L'un des aspects importants de ces travaux continuera d'être l'adoption de nouvelles technologies, en particulier l'emploi d'Internet et des technologies associées pour assurer une communication, une gestion et une diffusion plus efficaces des données.

Le prochain plan stratégique mettra probablement de nouveau l'accent sur l'importance de l'approche écosystémique de la pêche. Le Programme Pêche hauturière contribuera à mettre en oeuvre cette approche aux échelons régional et national à l'aide de la modélisation et de la recherche sur site, afin d'améliorer la compréhension de l'écosystème pélagique du Pacifique tropical et des facteurs tropicaux qui l'affectent, y compris la pêche.

Ces dernières années, il a été fait observer lors de plusieurs conférences scientifiques régionales qu'il était nécessaire de lancer un nouveau projet de marquage de grande envergure des thons tropicaux dans la région. L'importance de ces travaux a de nouveau été soulignée à l'occasion de la réunion du Comité scientifique de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, lorsqu'il a été question des informations importantes à fournir sur les niveaux actuels d'exploitation des ressources, ainsi que sur la structure des stocks et les taux de mixité. Le Programme Pêche hauturière a été un pionnier de la mise en oeuvre des programmes de marquage sur une grande échelle et devrait de nouveau être bientôt concerné par cette activité. La multiplication des DCP dans les pêcheries à la senne coulissante ces dix dernières années conduira probablement les pays à s'intéresser particulièrement à ces dispositifs dans le cadre de tout nouveaux programmes de marquage. Dans les trois ans à venir, on renouvellera les tentatives visant à obtenir un appui financier suffisant en faveur d'un grand programme de marquage. Les fonds nécessaires seront considérables, de l'ordre de 5 millions de dollars des États-Unis pour un projet global dans la région, essentiellement du fait qu'il faudra affréter un canneur à plein temps à partir duquel se dérouleront principalement les activités de marquage. Le Programme Pêche hauturière a bien tiré la leçon de l'échec de la stratégie qui avait été utilisée (marquage à bord de navires commerciaux) et pris note de l'efficacité de cette nouvelle méthode.

Au cours des trois prochaines années, le Programme Pêche hauturière devra continuer de relever le défi consistant à mettre en oeuvre des systèmes intégrés de suivi des ressources halieutiques dans les États et Territoires insulaires du Pacifique, qui répondent à la fois aux besoins de gestion à l'échelon national de ces pays et à leurs obligations de rendre compte à la Commission. C'est là une tâche difficile en raison de la diversité des pêcheries et de leur nature dynamique. Tâche plus ardue encore, il faut assurer le perfectionnement des ressources humaines et retenir ce capital humain dans les pays pour mettre en oeuvre et administrer ces programmes. Le problème est plus grave encore dans le domaine de l'analyse des données et de l'évaluation des stocks. Il est difficile de trouver des personnes compétentes et encore plus difficiles de les maintenir en fonction. C'est lentement que cette situation s'améliorera, en raison de caractéristiques structurelles inhérentes, liées notamment à l'économie et à l'infrastructure de la plupart de ces pays océaniens. C'est pourquoi il faut continuer à assurer un équilibre entre l'offre de services régionaux et la création de capacités nationales dans le domaine des sciences halieutiques.

Ressources (recettes budgétaires)	**2003**	**2004**	**2005**	**Total**
Budget ordinaire	**11 050 000**	**12 632 000**	**12 820 000**	**36 502 000**
Fonds non statutaires alloués au Programme				
Australie	52 160 000	52 000 000	52 000 000	156 160 000
France	25 000 000	26 000 000	26 000 000	77 000 000
Nouvelle-Zélande	7 000 000	8 100 000	7 000 000	22 100 000
Fonds affectés à des projets				
CE	185 500 000	117 174 300	135 000 000	437 674 300
FEM	38 590 000	32 486 200	50 160 000	121 236 200
PNG	2 910 000	-	-	2 910 000
Taiwan	2 500 000	4 993 800	-	7 493 800
Autres	22 460 000	4 096 600	1 500 000	29 056 600
Total en CFP	**347 170 000**	**257 482 900**	**285 480 000**	**890 132 900**

Source : Budgets rectificatifs 2003 et 2004, budget 2005